

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION - PPRI

DÉTERMINATION DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Le zonage réglementaire est déterminé par croisement du type d'urbanisation avec le niveau d'aléa. La grille suivante est utilisée :

| Aléas \ Zones urbanisées | Zones non urbanisées * | Zones moyennement urbanisées et bâtiments d'habitation isolés | zones urbanisées denses |
|--------------------------|------------------------|---|-------------------------|
| Faible | Rouge | Bleu | Bleu |
| Moyen | Rouge | Bleu | Bleu |
| Fort | Rouge | Rouge | Bleu |
| Très fort | Rouge | Rouge | Rouge |

* y compris zones de transition avec l'urbanisation : jardins, espaces verts avec petites constructions non habitées (hangars, bûchers, etc...)

Zone bleue : constructible avec des prescriptions, sauf exceptions

Zone rouge : inconstructible sauf exceptions